

L'obstination du ministère à vouloir maintenir coûte que coûte les épreuves communes du Baccalauréat (E3C), malgré la [demande unanime des organisations syndicales](#) à l'initiative du Snes-FSU, a conduit au désastre que tout le monde a pu constater : épreuves annulées ou reportées en raison d'erreurs de sujets, épreuves maintenues alors que les sujets étaient connus des élèves, triche, etc... De nombreux collègues ont répondu à l'appel du Snes-FSU pour dénoncer ce simulacre d'épreuves et pour demander le rétablissement d'épreuves terminales : des collègues se sont mis en grève lors des surveillances, d'autres ont manifesté ou distribué des tracts devant leur lycée ; les élèves eux-mêmes ont parfois empêché la tenue de ces épreuves ou refusé de composer.

### **La bataille de la communication est gagnée !**

Qu'il s'agisse des médias (où le Snes-FSU a largement été entendu), ou du ministère (comité de suivi), plus personne, maintenant, n'ose dire qu'avec ces E3C, tout va bien. [Qui veut encore des E3C ?](#)  
Le Snes-FSU appelle le ministère à prendre ses responsabilités et à [sortir de l'impasse](#) et <https://www.snes.edu/Lettre-au-Ministre-de-l-Education-nationale.html>

### **Que faire pour les corrections ?**

En attendant, les copies sont là, plus ou moins bien numérisées ; l'ordre de mission de correction doit figurer dans Imag'in pour être effectif.

En guise d'indemnité est prévue une baisse de rémunération puisqu'il s'agit, pour l'instant, de modifier le décret de 2012 (5 euros par copie) afin qu'il ne s'applique qu'aux épreuves terminales et de nous payer seulement 50 euros par lot pour les E3C. La taille de ces lots n'est pas spécifiée, le chef d'établissement a tout loisir de les constituer comme il le souhaite. Il est prévu aussi 500 euros pour les chefs d'établissement ; il serait donc normal que nous en fassions 10 fois moins.

### **Ce qui est inacceptable et doit être dénoncé :**

- Des lots présentent des quantités variables selon les disciplines et les épreuves ; il est possible de les diviser afin de rechercher l'équité entre les correcteurs.
- L'absence de banalisation pour organiser un temps de correction et d'harmonisation : plusieurs lycées de notre académie ont obtenu des heures soit sous forme de journées communes, soit sous forme d'heures que chacun demande en fonction de son emploi du temps. Le rectorat ne l'a pas interdit. Demandons donc à disposer de cet indispensable temps !
- Les problèmes matériels et de santé liés à la dématérialisation des copies ne sont pas pris en compte. L'employeur doit fournir l'outil de travail et protéger la santé des salariés. Il faut donc signaler par écrit à votre chef d'établissement et au rectorat tout problème (pas d'ordinateur dédié, problème de connexion, problème de vue etc.). Le RSST (registre santé et sécurité au travail) peut être rempli aussi, pour laisser une trace, sans oublier de formuler des suggestions voire des solutions aux problèmes rencontrés : mise à disposition de matériel informatique, retour à des épreuves terminales, refus du contrôle continu etc... Le chef d'établissement et l'administration se doivent de répondre à tous les problèmes mentionnés dans ce registre. N'oubliez pas de nous faire remonter des copies des pages de ces registres afin que nous les portions à la connaissance du rectorat et du ministère.

## **Ni les élèves, ni les collègues ne doivent être les victimes de ces épreuves !**

A l'impossible nul n'est tenu : ces épreuves mettent à mal notre éthique professionnelle. En effet, elles nous contraignent à corriger des copies dont les élèves connaissaient le sujet, à annoter ces copies en vue d'une restitution 2 mois après et par un professeur qui ne les aura pas lues, à donner des notes qui seront revues en commission d'harmonisation en l'absence des correcteurs. Tout cela heurte profondément notre professionnalisme. Nous pouvons l'écrire dans le RSST (cf. ci-dessus) et aussi refuser de jouer la comédie en réduisant les appréciations au minimum ("vu", "lu" etc.), en adoptant par exemple une notation bienveillante envers les élèves sans aller jusqu'à la faute professionnelle bien évidemment. Comme nous le faisons sur les copies papier, nous pouvons attendre d'avoir corrigé le lot entier pour faire figurer les notes définitives afin de mieux les harmoniser. Tout cela doit être décidé collectivement si possible.

Il faut continuer à dénoncer cette mascarade en CA ou par tout autre moyen.

## **Et lorsque l'on tombe malade ?**

Les collègues sont épuisés par la réforme du lycée et les arrêts se multiplient. Avec les épreuves terminales, un volet d'examineurs était en réserve et permettait de remplacer les absents. Qu'a prévu le rectorat ? Un collègue malade n'a pas à se voir attribuer des copies ; mais ce n'est pas pour autant aux autres collègues d'éponger les lots restants. Il faut ainsi systématiquement demander au chef d'établissement d'appeler le rectorat si toutefois une telle situation se présentait.

## **Une propositions d'action : la journée des corrections !**

Si le proviseur refuse tout aménagement des conditions de correction, réagissez collectivement ! Organisez une journée des corrections : vous annoncez à l'avance quel jour vous ne prendrez pas vos élèves afin de vous rendre disponibles pour corriger les copies sur place. Vous pouvez demander du temps, des indemnités, du matériel informatique à disposition voire les copies papier si rien ne permet d'accéder confortablement au serveur. Il s'agit d'installer le rapport de force si le refus est la seule réponse de la direction.

N'hésitez pas à nous faire remonter les informations (copies des registres RRST par exemple), tout problème ou toute question à [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)

A lire ici aussi <https://www.snes.edu/Bac-E3C-dysfonctionnements-pressions.html>